

ACCIDENT**survenu à l'avion immatriculé F-GAOA**

Événement :	perte de contrôle étape de base, collision avec le sol.
Cause probable :	malaise du pilote.

Conséquences et dommages : pilote décédé, aéronef détruit.

Aéronef : avion Robin DR 400 - 140 B.

Date et heure : mercredi 9 août 2000 à 15 h 42.

Exploitant : club.

Lieu : AD Chavenay (78).

Nature du vol : local.

Personnes à bord : pilote.

Titres et expérience : pilote, 62 ans, brevet de pilote militaire délivré par l'Aéronavale, PPL de mai 2000, 3115 heures de vol, dont 4 h 35 dans les trois mois précédents toutes sur type.

Conditions météorologiques : vent 020° / 05 kt, CAVOK, température 28 °C.

Circonstances

Le pilote décolle à 15 h 03, effectue deux tours de piste, puis quitte le circuit d'aérodrome pour un vol local. A 15 h 34, il contacte le contrôleur pour intégrer le circuit. Il atterrit puis décolle pour un nouveau tour de piste. Alors qu'il est en fin de branche vent arrière pour la piste 06, il transmet à la tour de contrôle, avec une voix très transformée, un message ne contenant que son indicatif. Très peu de temps après, le contrôleur voit l'avion partir en virage engagé à gauche. Il émet deux messages à l'attention du pilote qui ne répond pas. L'avion descend avec une assiette très prononcée et s'écrase violemment au sol.

L'examen de l'épave montre qu'il n'y a pas de défaillance mécanique et qu'au moment du choc, les volets étaient rentrés. L'écoute de l'enregistrement des radiocommunications fait apparaître que, lors du dernier atterrissage, la voix du pilote était déjà altérée.

La dernière visite médicale du pilote datait de moins de six mois. L'enquête a établi qu'il ne souffrait d'aucune affection identifiée. La transformation de la voix du pilote, la brièveté atypique de son dernier message ainsi que l'absence de réponse aux appels du contrôleur témoignent d'un malaise.

L'autopsie du corps du pilote n'a pas mis en évidence de maladie constituée ni d'intoxication. La survenue de troubles incapacitants, même temporaires peuvent se révéler suffisants pour entraîner une perte de contrôle de l'appareil.